



**DECLARATION DE LA CEDEAO SUR LA SITUATION AU MALI
14 MAI 2012**

La Commission de la CEDEAO a observé avec une profonde préoccupation les déclarations et actions inquiétantes des membres du CNRDRE et de leurs associés civils au cours des derniers jours, qui tendent visiblement à interrompre la transition politique et à déstabiliser davantage la situation au Mali.

Au moment où le Nord du pays est encore occupé par les rebelles, le refus persistant du Capitaine Amadou Sanogo et de la Junte de concentrer leurs efforts sur le rétablissement de l'intégrité territoriale de la nation et leur interférence continue dans la Transition, en particulier leur tentative de marginaliser le Gouvernement de transition sont extrêmement regrettables.

La Commission de la CEDEAO condamne fermement ces actes qui vont à l'encontre des dispositions de la Constitution du Mali, ainsi que de « l'Engagement Solennel » pris par le CNRDRE le 1^{er} avril 2012, et de « l'Accord Cadre » du 6 avril 2012. Ils témoignent également du non respect des décisions prises par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO sur le Mali depuis le coup d'état du 22 mars 2012.

La Commission de la CEDEAO suit de très près la situation et ne permettra à quiconque (individus ou groupes) de prendre la transition en otage. Elle prévient encore une fois que si le CNRDRE et ses alliés civils ne réaffirment pas clairement, au cours des prochains jours, leur engagement envers la transition et ne s'y abstiennent de toute ingérence future, ils s'exposeront au

rétablissement immédiat des sanctions ciblées qui avaient été prises à leur encontre par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement le 2 avril 2012 mais levées après la signature de l'Accord Cadre du 6 avril 2012. A cette fin, la Commission de la CEDEAO collabore étroitement avec l'Union africaine.

La Commission de la CEDEAO félicite le Médiateur, S.E. Blaise Compaoré, pour ses efforts continus dans l'appui au Gouvernement et au peuple du Mali à trouver les solutions appropriées à la double crise à laquelle le pays est confronté.

La CEDEAO réitère son engagement ferme pour le rétablissement rapide de l'unité et de l'intégrité territoriale du Mali. A cet égard, la Commission est prête, dès qu'une demande formelle sera faite par le Gouvernement, à déployer la Force en Attente de la CEDEAO afin de protéger les couloirs humanitaires et d'apporter une assistance aux efforts de rétablissement de l'intégrité territoriale de la nation.

S.E. Désiré Kadré OUEDRAOGO
Président de la Commission de la CEDEAO

Abuja, le 14 mai 2012